

N°22-02-018

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 21 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'I. POURCHEL), Président, suite à la convocation en date du 10 février 2022.

Présents :

Mesdames COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de R. ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAAT D. ; DOMMANGET A. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; SETAN L. ; WILQUIN G. (reçoit pouvoir d'O. OBERT) ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de D. BRUSSELLE) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir d'H. COFFIN) ; VASSEUR D. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pour à C. LEROY) ; POULAIN P. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COFFIN H. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; LEROY M. (donne pouvoir à V. MONBAILLY) ; LEROY I.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; POURCHEL L. ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à G. WILQUIN) ; BRUSSELLE D. (donne pouvoir à JC COYOT) ; MERLO O.

Absents :

Messieurs LAVOGEZ S. ; FAUVIAUX F.

Monsieur Jean-Claude COYOT est élu secrétaire.

OBJET : MOBILITE DURABLE – MISE EN PLACE DU SCHEMA DES LIAISONS DOUCES – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REACT-EU MOBILITE

Rapporteur : Christian TELLIER

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la CCPL s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux notamment sur le sujet de l'émergence d'une mobilité rurale de proximité à la fois sobre, efficace et solidaire, plus particulièrement à travers deux objectifs :

- Adapter les modes de déplacements en fonction de l'échelle et de la structuration du territoire,
- Développer les liaisons douces à différentes échelles.

Le PLUI intègre donc une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique sur le sujet de la mobilité douce, permettant à terme la mise en œuvre d'un véritable maillage territorial de liaisons douces à l'échelle de la CCPL.

Identifiant plusieurs niveaux d'itinéraires à valoriser ou à créer, l'OAP mobilité douce est un document cadre coordonnant sur le sujet l'ensemble des politiques publiques à l'échelle des communes, de

la CCPL, du Département, de la Région et de l'Etat. Cette feuille de route a également été intégrée au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en mars 2020 afin de mettre en place le cortège d'actions nécessaire à l'écosystème vélo.

La crise sanitaire a montré l'intérêt et la motivation des habitants sur les modes doux de déplacement dont la pratique cyclable. La réussite du challenge de la mobilité mis en place en 2020 et 2021 auprès des habitants en témoigne également.

Par ailleurs, la première liaison douce principale inaugurée en septembre 2021, l'axe Remilly-Lumbres, d'une distance de 5,5 km, rencontre un vif succès.

Dans ce cadre, les itinéraires des liaisons principales de l'OAP mobilité douce, permettant de relier les pôles de proximité au bourg-centre de Lumbres, ont été précisés courant 2021 en concertation avec les communes, le Département et avec l'accompagnement du CEREMA, de l'AUD et d'une mission de maîtrise d'œuvre dédiée.

Ce travail a permis d'aboutir à l'identification de plus de 60 km de liaisons structurantes dont 15 km en site propre.

Afin de mettre en œuvre ce schéma des liaisons douces structurantes, il est prévu de solliciter un financement dans le cadre du fonds REACT-EU Mobilité de l'Union européenne. Compte tenu des critères d'éligibilité de ce dispositif, demandant de croiser intégration dans une aire urbaine fonctionnelle, intégration au schéma des vélos routes voies vertes régionales et parties en site propre, seules deux liaisons en partie pourraient faire l'objet de ce dispositif :

- Axe Esquerdes – Setques, séquences 0, 2, 3,4 et 6,
- Axe Vaudringhem – Lumbres, séquence 3

2

L'intégralité du schéma des liaisons douces fera l'objet de demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat.

Le plan de financement prévu dans le cadre de la sollicitation du fonds REACT-EU mobilité est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	46 269,00 €	Fonds REACT EU Mobilité de l'Union européenne	657 827,13 €	70%
Aménagement de la séquence 3 de la liaison Vaudringhem/Lumbres	439 645,54 €	CCPL	281 925,91 €	30%
Aménagement des séquences 0, 2, 3,4 et 6 de la liaison Esquerdes/Setques	500 107,50 €			
	939 753,04 €		939 753,04 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme.
Le Président,

